

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA PECHÉ ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'AQUACULTURE EN ALGERIE HORIZON 2025



Melle **SERIDI Fadila**
Ingénieur en Aquaculture
f_seridi@yahoo.fr

CGPM – CAQ Octobre 2010

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

MINISTRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture « CNPA »

Support scientifique et technique

Directions de la Pêche et des Ressources Halieutiques
(21 DPRHW
DONT 7 CONTINENTALES)

Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche Et de l'Aquaculture « CNRDPA »

01 Institut National Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture (INSPA).

02 Instituts de Technologies de Pêches et d'Aquaculture (ITPA)

04 Écoles de Formation Techniques de Pêcheurs (EFTP)

05 Annexes (Stations)
15 Projets pilotes

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE



1 ÈRE PHASE :

*Développement et encouragement de l'aquaculture extensive dans les barrages
(34 barrages , 07 campagnes de repeuplement).*

*Mise en place du dispositif réglementaire régissant le développement de
l'aquaculture (12 textes réglementaires.)*



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA PISCICULTURE INTEGREE A L'AGRICULTURE DANS LES REGIONS DU SUD COOPERATION TECHNIQUE / (PCT FAO)



LISTE DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LES ÉTABLISSEMENTS D'AQUACULTURE



loi n°01-11 du 03 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture

01	Décret exécutif n°03-280 du 23 Août 2003 définissant le mode de délivrance et d'établissement de la concession domaniale pour l'exploitation des lacs Oubeira et Mellah wilaya d'El Taref
02	Décret exécutif n°04-373 du 21 Novembre 2004 définissant les conditions et modalités d'octroi de la concession pour la création d'un établissement d'aquaculture
03	Décret exécutif n°04-188 du 07 Juillet 2004 fixant les modalités de capture, de transport, de commercialisation et d'introduction dans les milieux aquatiques des géniteurs, larves, alevins et des naissains ainsi que les modalités de transport, d'entreposage, d'importation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire destinés à l'élevage, à la culture ou à la recherche scientifique.
04	Décret exécutif n°06-372 du 19 Octobre 2006 fixant le cahier des charges-type pour l'exploitation de l'anguille.
05	Décret exécutif n°07-208 du 30 Juin 2007 fixant les conditions d'exercice de l'activité d'élevage et les différents types d'établissements, les conditions de leur création et les règles de leur exploitation
06	Décret exécutif n°07-408 du 25 Décembre 2007 modifiant et complétant décret exécutif n°04-373 du 21 Novembre 2004 définissant les conditions pour la création d'un établissement d'aquaculture.
07	Arrêté du 23 Mars 2005 fixant le contenu du dossier de demande de concession pour la création d'un établissement d'aquaculture
08	Arrêté interministériel du 14 Mars 2006 fixant la liste des fournitures devant faire l'objet de marchés de gré à gré après consultation au titre des opérations d'importation des produits d'aquaculture pour le peuplement et le repeuplement des milieux aquatiques
09	Arrêté interministériel du 10 Mars 2008 fixant les conditions et le contenu de l'autorisation de capture, de transport, de commercialisation et d'introduction dans les milieux aquatiques des géniteurs et produits de la pêche et de l'aquaculture n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire, destinés à l'élevage, à la culture ou à la recherche scientifique.
10	Arrêté interministériel du 17 Février 2008 fixant les conditions et modalités d'entreposage et de stockage des géniteurs et produit de pêche et de l'aquaculture n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire
11	Projet de décret définissant les conditions et modalités d'exercice de la pêche continentale au niveau des plans d'eau

2 EME PHASE :



- ❖ *Élaboration des instruments nécessaires à la création d'un environnement favorable au développement durable de l'aquaculture en vue d'encourager l'investissement privé.*
- ❖ *- Élaboration du **Plan National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture**,*
- ❖ *- Élaboration du **Schéma National de l'Aquaculture**,*
- ❖ *- Élaboration des études générales sur les potentialités aquacoles,*
- ❖ *Création de structures de démonstration, vulgarisation, recherche et formation
(15 projets pilotes dans différentes filières aquacoles)*
- ❖ *- Lancement et réalisation des structures de production dans le secteur privé
(aquaculture marine et continentale).*

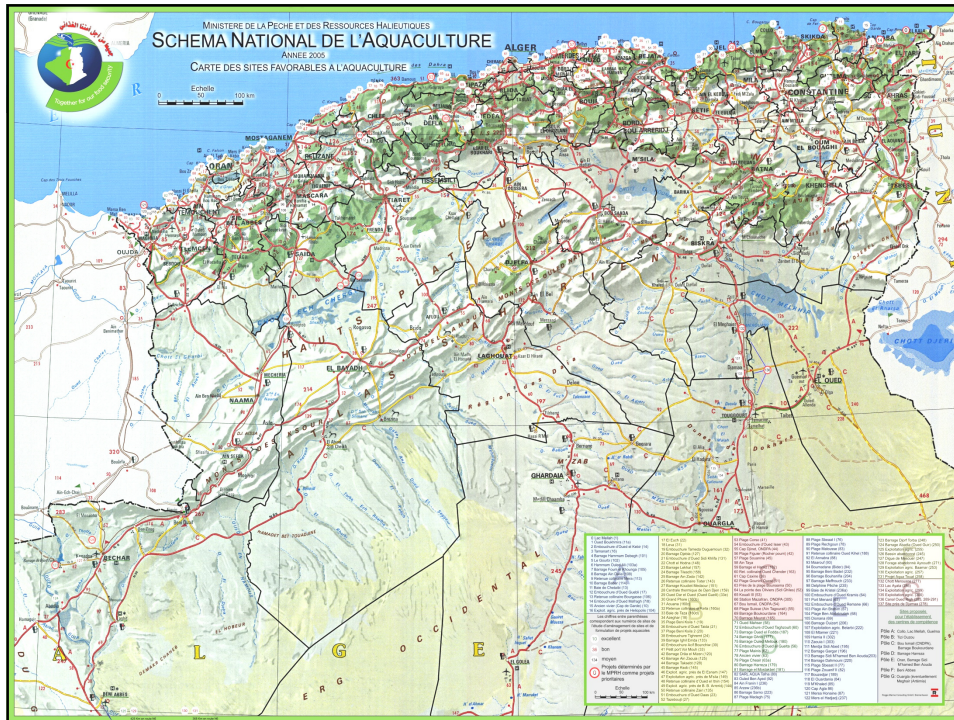


Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture (SDDAPA Horizon 2025)



Nécessité de développer l'aquaculture;

- La place de l'aquaculture dans la politique du développement du secteur :
 - * Élaboration du PNDPA;
 - * Restructuration administrative;
 - * Élaboration des textes réglementaires;
 - * Élaboration du Schéma National de l'Aquaculture (SNA);
 - * Encouragement des investissements publics et privés.
- Élaboration du SDDAPA horizon 2025 :
 - Vise à promouvoir et à développer les activités de la pêche et de l'aquaculture .



Le SDDAPA horizon 2025, adopté par le Conseil du Gouvernement en date 16 Octobre 2007, à l'échelle du territoire national (littoral et continental), a identifié:

450 sites propices au développement de l'aquaculture



IDENTIFICATION DES ZONES DESTINEES A L'AQUACULTURE



Les 450 sites sont répartis selon **cinq (05) grands ensembles biogéographiques** :

- 1- Les sites littoraux : **112 sites**
- 2- Les sites d'embouchures d'oueds, des zones marécageuses lacustres et de lagunage: **52 sites**
- 3- les sites de barrages et retenues collinaires, etc : **159 sites**
- 4- Les sites des zones semi-arides et sahariennes : **115 sites**
- 5- Les sites des Chotts et Sebchas : **12 sites.**

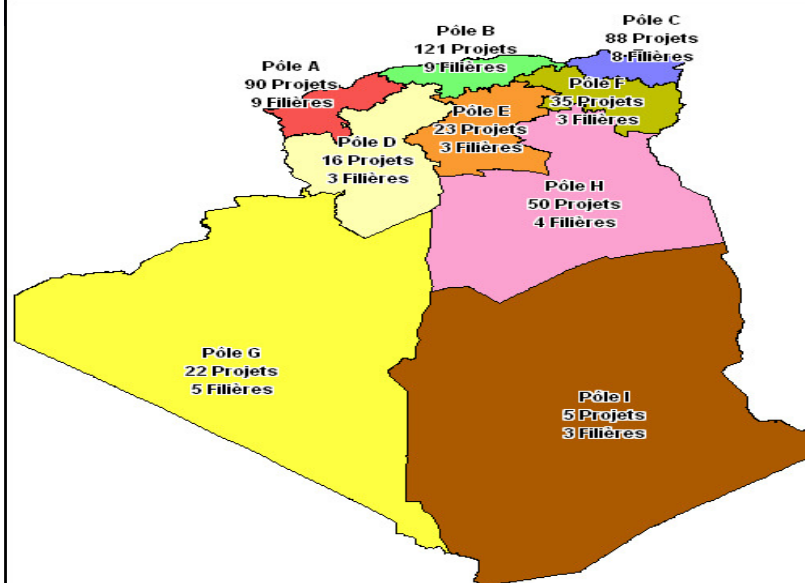
REPARTITION DES FILIERES AQUICOLES



Aussi, neuf (9) filières aquicoles ont été identifiées :

- 1- Farming;
- 2- Conchyliculture;
- 3- Pisciculture marine;
- 4- Élevage de crustacés;
- 5- Exploitation des ressources naturelles;
- 6- Pisciculture d'eau douce;
- 7- Pêche continentale;
- 8- Algoculture;
- 9- Pisciculture ornementale.

Nombre de projets et de filières par pôle aquicole



ZONES D'ACTIVITES AQUACOLES



Par ailleurs 53 ZAA ont été identifiées afin de faciliter l'octroi des concessions

INVESTISSEMENTS



Concernant le programme en cours :

AVANTAGES ACCORDES AUX INVESTISSEURS

Secteur privé :

- – *Octroi concession de terrain au DA symbolique*

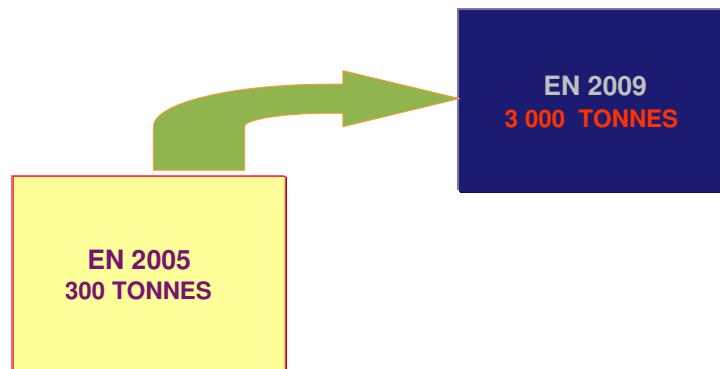
❖ - *Octroi des subventions*

Nombre de projets lancés 25 (dont 12 projets entrés en production)

❖ ***Aquaculture marine : 05 .projets***

❖ ***Aquaculture d'eau douce : 07 projets***

EVOLUTION DE LA PRODUCTION



Aquaculture marine



❖ PROJET de la ferme d'élevage des poissons marins CAP DJINET

Projet Algero-Espagnol (société mixte) :
Sarl. ONDPA – Golden Fish Matares
(privé algérien) – ADJ Services
Technics



❑ **Projet AZF : Élevage de poissons d'eau mer en cages flottantes.**

- * **Azzefoun (w. Tizi-Ouzou);**
- * **Espèces : Loup/Dorade;**
- * **Tonnage : Production de 1200 T/An;**
- * **Système : Élevage en bassins/cages flottantes;**





CONCHYLICULTURE



Projet ORCA MARINE : KHODJA

*Élevage de Mollusques

- * Ain-Taya (w. Alger);
- * Espèces : Moules - Huitres;
- * Tonnage : Production de 50T/An;
- * Système : Élevage en filières ;





Projet KHABER Kamel :

- **SARL Aquaculture Méditerranéenne (W. Tipaza)**



***Élevage de Mollusques**

- * **Ain Taggourait – (w. Tipaza);**
- * **Espèces : Moules - Huitres;**
- * **Tonnage : Production de 50T/An;**
- * **Système : Élevage en filières ;**



■ AQUACULTURE D'EAU DOUCE



■ Ferme rurale RIGHI (W. Bordj Bou Arreridj)

* Elevage de poissons d'eau douce

* w. Bordj Bou Arreridj;

* Espèces : Carpes, Mulet, Tilapia;

* Tonnage : Production de 05 T/An;

* Système : Élevage en étangs ;



■ Ferme rurale LAMARA (W. Sétif)



■ Elevage de poissons d'eau

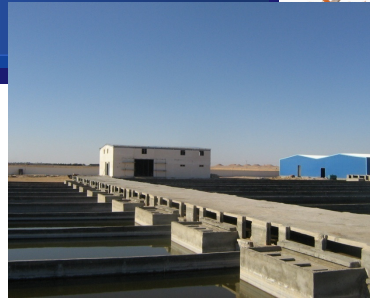
* w. Sétif;

* Espèces : Carpes, Mulet, Tilapia;

* Tonnage : Production de 05 T/An;

* Système : Élevage en bassins et en étangs ;





☐ **Projet Moulay Med** : Élevage de Tilapia en bassins.
1200 T/AN



Projet SERHANE : Élevage de Tilapia au sud.

- * Hassi L'Fhel – (w. Ghardaïa);
- * Espèces : Tilapia;
- * Tonnage : Production de 500 T/An;
- * Système : Élevage en étangs ;





**Projet ZITOUNI AEK : Élevage de poissons
dans les eaux douces.**



- * Wilaya : Ouargla;
- * Espèces : Tilapia;
- * Tonnage : Production de 500 T/An;
- * Système : Élevage en étangs ;



**Projet FAT STEPPES : Elevage de poissons
dans les eaux chaudes.**

- * Ain Skhouna – (w. Saida);
- * Espèces : Tilapia rouge et Tilapia du Nil;
- * Tonnage : Production de 500 T/An
- * Système : Élevage en étangs ;



❖ **Secteur public :**

INVESTISSEMENTS PUBLICS

(Support scientifique et technique)

Projet inscrit à l'indicatif du **CNRDPA** pour les besoins de:

Démonstration, Recherche Formation Vulgarisation

Nombre de projets lancés depuis 2005 : **5 projets pilotes** :- 01 pêche continentale
- 01 ferme marine
- 01 ferme de crevettes
- 01 établissement conchylicole
- 01 ferme d'eau douce





❑ **Réalisation d'un centre pilote d'aquaculture (cages flottantes) au CNRDPA.**

Coopération Algéro-Espagnole

L'objectif consiste en :

- La mise à disposition du CNRDPA d'une structure de formation, recherche appliquée et vulgarisation dans le domaine de l'élevage en cages flottantes des poissons marins (Loup et Dorade):

**FERME PILOTE D'ELEVAGE DE POISSONS MARINS
DE BOU ISMAIL**



**PROJET REALISATION
D'UNE FERME D'ELEVAGE DE POISSONS D'EAU DOUCE
AU NIVEAU DE L'ANNEX DU CNDPA (AIND DEFLA)**



PROJET BARRAGE DE HARREZA

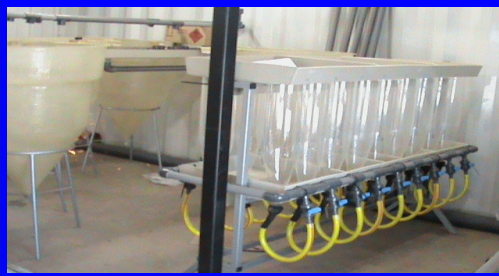
ECLOSERIES MOBILES D'EAU DOUCE

DEUX ÉCLOSERIES MOBILES

Localisation : Est et Ouest du pays

Espèces ciblées : Poissons d'eau douce.

- Objectifs**
- Production d'alevins,
 - Formation,
 - Recherche,
 - Vulgarisation.





□ **Réalisation d'une ferme pilote d'élevage de crevette (Coopération Corée du Sud KOICA).**

L'objectif consiste en :

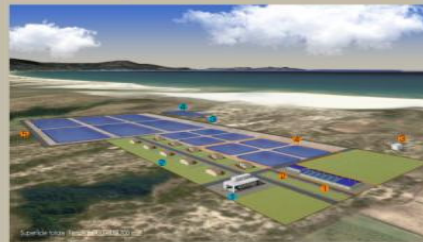
- La mise à disposition du CNRDPA d'une structure de démonstration, de formation et de recherche appliquée dans le domaine de la crevetticulture.

FERME PILOTE D'ELEVAGE DE CREVETTES A L' EST DU PAYS

Coopération Algéro- Coréenne



Vue Générale de l'écloserie



Compartiments techniques

- Salle de semences
- Gestion des exploitations
- Station alimentation en eau de mer
- Ferme
- Exploitation de crevettes sélectionnées

Compartiment de soutien

- Une salle de conférence
- Logement d'astreintes (100m2 10units)
- Local d'évacuation des eaux usées
- étang de drainage

CONCLUSION



Une nouvelle tentative pour construire un avenir durable pour l'aquaculture

- ❖ - réduire la charge administrative (simplification de la législation),
- ❖ - assurer un meilleur accès au foncier, au littoral et à l'eau,
- ❖ - donner une priorité à ce secteur dans l'utilisation de l'outil financier (produits aquatiques)
- ❖ - définir les orientations stratégiques de développement de l'activité aquacole soutenable
- ❖ - assurer le développement d'une économie durable dans les zones littorales, source d'emplois permanents



MERCI DE VOTRE ATTENTION

